

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 Décembre 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	14	12 + 1	L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Patrice DOYEN, Philippe FERLET Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE Absents excusés : Mme Nathalie LAMBERT pouvoir à Mme Renvoye Mme Viviane ROUSSEL Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hervé CYGANKO Admission en non-valeur – titres de recette de 2022
DATE DE CONVOCATION			
26/11/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
- 5 DEC 2024			
N° d'ordre de la délibération			
071-2024			

Sur proposition de du SGC de Joigny, par courriel en date du 25 Septembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°.328. de l'exercice 2022, au nom de **ETTACIER SASAU**
portant sur le loyer de la superette
du mois de Novembre 2022
pour un montant de 107,00 €
- n°.370. de l'exercice 2022, au nom de **ETTACIER SASAU**
portant sur le loyer de la superette
Du mois de décembre 2022
Pour un montant de 400,00 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à .507.€uros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.
Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

